



Cinq ans d'illégalité.

L'heure est venue de démanteler le Mur
et de respecter les droits des Palestiniens.



Le terme « Mur » a été utilisé par la Cour internationale de justice dans son avis consultatif du 9 juillet 2004, et est dès lors la terminologie adoptée dans cette publication à l'exception de l'interview de la représentante d'OCHA. Le Secrétariat des Nations Unies (Cabinet du Secrétaire général) utilise en effet le terme de « Barrière » car les termes « Mur » et « Clôture » n'offrent pas une description complète de l'édifice - tantôt constitué d'un mur, tantôt d'une clôture.

Photo couverture: Enfants jouant devant le mur d'Abu Dis

Photo quatrième de couverture: Cultivateur d'amandes au village de Jénin.

© Oxfam International, Juillet 2009

Les articles publiés dans ce document ont été rédigés par Valérie Féron, journaliste. Cette publication se base sur des recherches de terrain menées en mai 2009. Elle fait partie d'une série de rapports destinés à alimenter le débat public sur les questions de politique humanitaire et de développement.

Le texte peut être utilisé gratuitement à des fins de plaidoyer, de campagne, d'éducation et de recherche pour autant que la source soit citée dans son intégralité. Le titulaire du droit d'auteur demande que toute utilisation lui soit communiquée, afin que l'impact de cette publication puisse être évalué. Veuillez envoyer un e-mail à publish@oxfam.org.uk. Pour obtenir de plus amples informations sur les questions soulevées dans ce document, veuillez envoyer un courrier électronique à advocacy@oxfaminternational.org. Les informations reprises dans cette publication sont correctes à l'heure de l'impression.

Photos : Tineke D'haese

Edition française : Frédéric Janssens

Mise en page : Oxfam-Wereldwinkels vzw

Disclaimer

Les opinions exprimées dans ces articles sont celles des personnes interviewées et ne représentent pas nécessairement les points de vue d'Oxfam International. ■

Oxfam International travaille dans le Territoire palestinien occupé et en Israël depuis les années 1980. En collaboration avec 27 organisations partenaires palestiniennes dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, Oxfam œuvre dans les secteurs suivants : développement de l'agriculture, sécurité alimentaire et microcrédit, soins de santé primaires et d'urgence, eau, eaux usées et santé publique, protection des civils, droits des femmes, des réfugiés et des travailleurs. En Israël, Oxfam appuie 25 organisations partenaires qui s'opposent à l'occupation et promeuvent une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens.

D'après notre expérience de terrain, nous constatons une augmentation préoccupante de la pauvreté et de la souffrance chez les Palestiniens. Oxfam estime que tous les habitants du Moyen-Orient ont droit à une vie

libre de toute violence, coercition et privation. La réussite du processus de paix passe par la garantie de ces droits fondamentaux aux femmes, hommes et enfants. Oxfam International s'oppose à l'usage de la violence sous toutes ses formes contre les civils, et exhorte les parties à protéger les civils contre tout préjudice.

Notre analyse du conflit israélo-palestinien et de son éventuelle résolution se base sur le droit humanitaire et les principes internationaux des droits de l'homme. En fonction de ces principes, Oxfam cherche une solution juste et durable fondée sur le droit international, qui permette aux Palestiniens et aux Israéliens de jouir de la sécurité humaine et de la paix. Oxfam estime que la communauté internationale a la responsabilité légale et morale de contribuer à résoudre le conflit. ■



Sommaire

Avant-propos	5
Carte de la Cisjordanie	6
Terminologie et contexte historique général	7
Le Mur et l’Avis consultatif de la CIJ	8
A propos du Mur	10
Témoignages	12
■ Camp de réfugiés d’Aida	12
■ Al-Walaja	13
■ Bethléem	14
■ Beit Jala	15
■ Jayyous	16
■ Azzun Atmeh	18
■ Ni’lin et Bil’in	20
■ Hizma	22
■ Marda	23
■ Immatin	24
■ Al-Khan Al-Ahmar	25
■ Université Al-Quds, Abu Dis	26
Interview: Allegra Pacheco (OCHA)	28
Contacts d’Oxfam International	30



Avant-propos

Dans son avis rendu le 9 juillet 2004, la Cour internationale de justice déclarait illégale l'édification par Israël du Mur dans les Territoires palestiniens occupés, et appelait au démantèlement immédiat de cette construction. Prononcé par la plus haute juridiction mondiale, cet avis reste aujourd'hui encore lettre morte. Une situation dramatique pour les Palestiniens, le processus de paix et la crédibilité du droit international.

En publiant ce recueil de témoignages cinq ans jour pour jour après l'avis rendu par la Cour internationale de La Haye, Oxfam International entend rappeler aux dirigeants mondiaux l'obligation qui pèse sur eux de faire respecter le droit international et de garantir la protection des populations civiles.

Chaque jour, Oxfam International et ses partenaires locaux font face aux conséquences tragiques du Mur, des permis et des checkpoints sur la vie des Palestiniens. Les témoignages compilés dans ce document n'en sont que quelques exemples. Agriculteurs de Beit Jala, ouvriers de Bethléem ou étudiants d'Abu Dis, tous, hommes et femmes, jeunes et vieux, témoignent des difficultés majeures rencontrées dans leur vie quotidienne. Tous font part de leur frustration de devoir vivre dans ce « labyrinthe des interdits » qu'est devenue la Cisjordanie occupée. Comment soigner ses oliviers lorsqu'ils sont isolés derrière un mur infranchissable ? Comment accoucher à l'hôpital lorsque son village est bouclé ? Comment gagner sa vie sereinement en ignorant si son permis de circuler sera accordé ou renouvelé ? Et comment entrevoir un avenir meilleur lorsque le chemin de l'école devient un périple quotidien ?

Depuis la construction du Mur et la mise en place de son « régime associé », la paupérisation des communautés et le « dé-développement » sautent aux yeux en Cisjordanie (y compris à Jérusalem-Est). Aujourd'hui encore, l'édification du Mur se poursuit, bien au-delà de la Ligne verte, privant les Palestiniens de leurs moyens de subsistance et de leur accès aux services de base. Des droits fondamentaux qu'Israël, en tant que puissance occupante, se doit pourtant de garantir.

Qu'Israël veuille assurer la sécurité de ses citoyens est légitime. Mais cette sécurité ne peut en aucune façon s'obtenir au détriment du droit international humanitaire. Depuis cinq ans, la communauté internationale et les dirigeants israéliens restent sourds aux appels lancés par l'Assemblée générale des Nations Unies et refusent de se plier à l'avis de la Cour internationale de justice. Cette inaction envoie un bien mauvais signal : celui que le droit international peut être bafoué impunément.

Un changement immédiat s'impose. Oxfam International exhorte la communauté internationale à faire preuve de volonté politique et à prendre ses responsabilités au regard du droit international. Il est temps pour elle

de condamner la construction du Mur en territoire occupé, le régime associé, la colonisation contraire au droit international humanitaire, ainsi que la confiscation et le contrôle des ressources naturelles – comme la terre ou l'eau – qui modifient de facto la composition démographique des territoires occupés.

Pour le bien de tous, Palestiniens comme Israéliens, il est temps que le droit triomphe. Sans cela, il sera bien difficile d'avancer vers une paix juste, négociée et durable au Moyen-Orient. Une paix qui ne peut plus attendre. ■

Jeremy Hobbs
Directeur exécutif d'Oxfam International

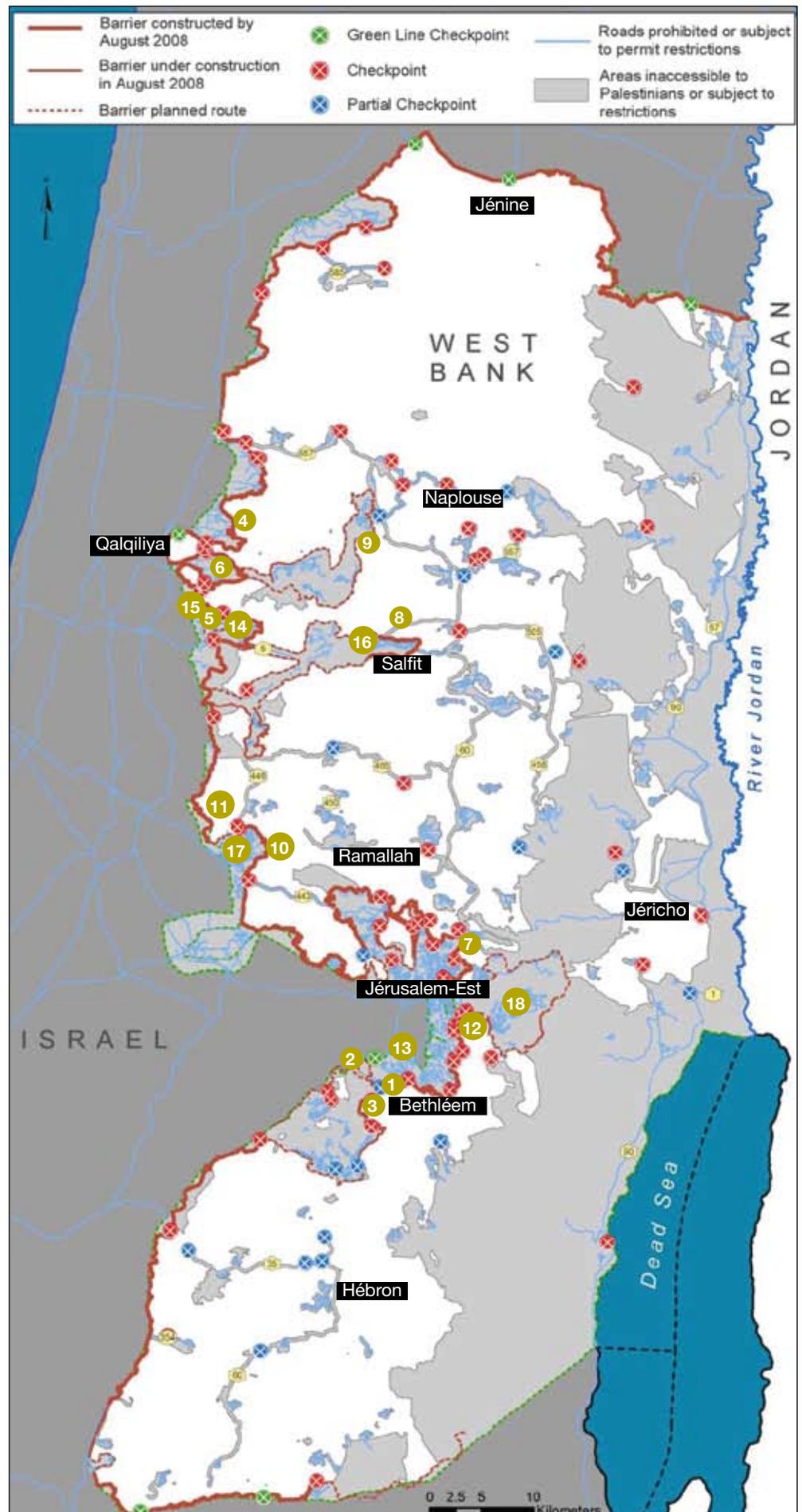


©Oxfam International

Cisjordanie (OCHA) - sept 2008

1. Camp d'Aida
2. Al-Walaja
3. Beit Jala
4. Jayyous
5. Azzun Atmeh
6. Ras Al-Tira

7. Hizma
8. Marda
9. Immatin
10. Bil'in
11. Ni'lin
12. Abu Dis



Terminologie et contexte historique général

Mots-clés

■ **Ligne verte** : Terme utilisé suite à l'occupation par Israël de la bande de Gaza et de la Cisjordanie en 1967, en référence à la ligne de cessez-le-feu établie à la fin de la guerre de 1948 (Ligne de l'Armistice de 1949). Cette ligne de démarcation, stipulée dans les accords de cessez-le-feu de 1949, est la frontière internationalement reconnue entre Israël et le Territoire palestinien occupé (bande de Gaza et Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est).

■ **Zones A, B, C** : En 1995, dans le cadre de l'Accord d'Oslo II, trois divisions juridictionnelles ont été créées en Cisjordanie.¹

- La zone A, qui recouvre 17,2% de la Cisjordanie : l'Autorité palestinienne y assure la sécurité interne et la responsabilité administrative. On y trouve surtout des centres urbains.

- La zone B, qui recouvre 23,8% de la Cisjordanie : zone sous occupation militaire israélienne mais où l'Autorité palestinienne est responsable des services et de l'administration civile. Elle se compose principalement de zones rurales peuplées.

- La zone C, qui recouvre 59% de la Cisjordanie : zone sous administration militaire et civile exclusivement israélienne. Elle comprend les colonies israéliennes, les routes d'accès aux colonies, les zones tampons (proches des colonies, des routes, des zones stratégiques et d'Israël) et la quasi-totalité de la Vallée du Jourdain. La Zone C compte 63% des terres agricoles de Cisjordanie.

■ **Colonies** : Depuis 1967, tous les gouvernements israéliens ont poursuivi une politique de colonisation. Protégées par l'armée israélienne, les colonies israéliennes s'emparent des terres palestiniennes pour y établir des logements, des routes, des infrastructures, des champs, mais aussi pour prendre l'eau. Ces colonies violent le droit international et plusieurs résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU. La Feuille de route (Road Map, 2003) a également appelé au « gel » de toute expansion des co-

lonies. Malgré les engagements pris dans la Feuille de route et lors du sommet d'Annapolis (2007), les colonies israéliennes ont continué de s'étendre, et très peu d'avant-postes ont été démantelés (structures érigées par le mouvement colonisateur – sans la reconnaissance officielle du gouvernement israélien – destinées à établir les bases de nouvelles colonies ou d'une expansion coloniale). Selon l'ONU, la Cisjordanie comprenait en mars 2009 : 149 colonies officielles, 100 avant-postes non autorisés (y compris Jérusalem-Est), et 462.000 colons.

■ **Dunum** : Unité palestinienne de mesure des terres. Un dunum équivaut à 1.000 m² ou ¼ d'acre.

Contexte historique

■ **Nakba** : Terme arabe (signifiant « catastrophe »). Utilisé par les Palestiniens en référence au premier cycle de transfert de populations entrepris par le mouvement sioniste et l'État d'Israël entre novembre 1947 (Plan de Partage de la Palestine de l'ONU) et les accords de cessez-le-feu avec les États arabes en 1949 (premier conflit israélo-arabe). Plus de 750.000 Palestiniens ont dû quitter de force leurs foyers et leurs propriétés. Environ 500 villages palestiniens ont été vidés de leurs habitants. La création de l'État d'Israël en 1948 résulte notamment du racisme et de la persécution des citoyens juifs qui prévalaient en Europe, et en particulier de l'Holocauste.

■ **1948-1967** : En l'absence d'une paix stable avec les pays arabes de la région, et afin d'annihiler la résistance palestinienne, Israël a placé sous contrôle militaire les Palestiniens restés sur son territoire, limitant fortement leur liberté de mouvement. Cette situation a permis de confisquer davantage de terres palestiniennes ainsi que d'empêcher le retour des réfugiés palestiniens et des personnes déplacées internes. Entre-temps, la bande de Gaza a été placée sous administration égyptienne et la Cisjordanie sous contrôle jordanien.

■ **1967** : Au cours de la guerre de juin 1967 (second conflit israélo-arabe), plus de 400.000 Palestiniens (dont la moitié étaient des réfugiés de 1948) ont été déplacés de Cisjordanie et de la bande de Gaza. Le gouvernement israélien imposa un régime militaire aux Palestiniens du Territoire palestinien occupé, facilitant de ce fait leur déplacement forcé et la colonisation. La résistance palestinienne armée et les hostilités avec les pays arabes se sont poursuivies durant cette période.

■ **1993-1995 / Oslo** : Pourparlers de paix débutés avec les négociations secrètes d'Oslo (Norvège) entre les membres de l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) et les officiels israéliens. Ces pourparlers ont débouché sur la « Déclaration de Principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie » en 1993. Cette déclaration a ouvert la voie à de nouvelles négociations bilatérales destinées à trouver une solution permanente au conflit israélo-palestinien. Les Accords d'Oslo ont mené à la création d'une Autorité palestinienne responsable de l'administration du territoire sous son contrôle. Les Accords d'Oslo appelaient également au retrait de l'armée israélienne de parties de la bande de Gaza et de la Cisjordanie. Ces Accords ont servi de cadre pour les relations entre les deux parties. On envisagea au départ que ce système fonctionnerait pendant une période intérimaire de cinq ans, au cours de laquelle se négocierait un accord permanent (qui entrerait en vigueur au plus tard en mai 1996). Les décisions relatives à Jérusalem, aux réfugiés palestiniens, aux colonies israéliennes, à la sécurité et aux frontières ont délibérément été reportées à une phase ultérieure. Une autorité intérimaire autonome devait être accordée en plusieurs phases par le gouvernement israélien. ■

¹ www.diakonia.se/sa/node.asp?node=1125



Le Mur et l'avis consultatif de la Cour internationale de justice

Le 9 juillet 2004, à la demande de l'Assemblée générale de l'ONU, la Cour internationale de justice – l'organe juridique le plus respecté au monde – rendait un avis consultatif sur les conséquences légales de la construction du Mur dans le Territoire palestinien occupé. Elle déclara que la construction du Mur et les colonies implantées en Cisjordanie (y compris Jérusalem-Est) constituaient des actes illégaux au regard du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Cinq ans après les recommandations très claires de la Cour, Israël poursuit la construction de son Mur en Cisjordanie, affectant par là des centaines de milliers de Palestiniens. La communauté internationale n'est pas parvenue à ce qu'Israël se plie au droit international et assure une protection efficace des Palestiniens.

Dans son avis consultatif, la Cour internationale de justice (CIJ) a considéré que la construction du Mur et son régime associé (cf. page 10) créent un « état de fait » ne pouvant être pérennisé et qu'Israël devait immédiatement : mettre un terme aux violations du droit international dont il est l'auteur ; cesser les travaux d'édification du Mur dans le Territoire palestinien occupé (TPO), y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est ; démanteler l'ouvrage situé dans ce territoire ; abroger ou priver d'effet l'ensemble des actes législatifs et réglementaires qui s'y rapportent ; et réparer les dommages causés par la construction du Mur.

Positions officielles des deux parties

• Israël a commencé à construire le Mur en Cisjordanie en 2002, suite à une décision prise par le gouvernement israélien (le 23 juillet 2001) d'édifier une « barrière de sécurité ». Depuis lors, les autorités israéliennes ont soutenu que l'unique objectif était d'assurer la sécurité et que le Mur était « une manifestation de l'engagement d'Israël dans la défense de ses citoyens ». ² La construction du Mur avait d'ailleurs un précédent. Depuis 1994, la bande de Gaza est également entourée d'un mur isolant les gazaouis du reste du monde.

• L'OLP déclare pour sa part que le Mur et son régime associé au sein du TPO violent le droit international humanitaire car ils bafouent le principe de proportionnalité et ne sont pas justifiés par une nécessité militaire. L'OLP soutient que le Mur entraîne la destruction de propriétés palestiniennes et viole le droit relatif aux droits de l'homme. Elle prétend également que la construction du Mur est une tentative visant à annexer le territoire palestinien – acte contraire au droit international – et que l'annexion de facto de territoires porte atteinte à la souveraineté territoriale et au droit d'autodétermination des Palestiniens. ³

L'avis de la Cour

La CIJ a déclaré que la construction du Mur et des colonies en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, étaient contraires au droit international humanitaire et au droit relatif aux droits de l'homme. Bien qu'un avis consultatif ne soit pas contraignant, une telle opinion jouit d'une haute considération car elle provient de l'organe juridique international le plus respecté au monde.

Il s'agit en fait de la déclaration faisant le plus autorité à ce jour sur le contenu et l'application du droit international dans la question de l'occupation du territoire palestinien par Israël. Le 20 juillet 2004,

l'Assemblée générale de l'ONU a adopté à une très grande majorité (150 voix contre 6) une résolution exigeant qu'Israël tienne compte de cet avis. Le Conseil de Sécurité de l'ONU n'a pris aucune mesure depuis l'avis de la Cour.

L'Assemblée générale a également demandé au Secrétaire général de l'ONU d'établir un registre des dommages subis suite à la construction du Mur. Le 15 décembre 2006, une résolution était adoptée en ce sens, établissant officiellement le Registre des dommages de l'ONU (UNRoD). Le bureau de l'UNRoD ne fournira pas de compensations ou de réparations, mais documentera les dommages et rassemblera des preuves en vue d'un éventuel accord international. Jusqu'à présent, l'UNRoD n'est pas pleinement opérationnel. ■





Principales conclusions et recommandations de la Cour internationale de justice – 9 juillet 2004

- La Cour a estimé à l'unanimité qu'elle était compétente pour donner un avis consultatif sur la question.
- La Cour a estimé qu'Israël a le droit, et même le devoir, de protéger la vie de ses citoyens, mais que les mesures prises en ce sens doivent être en conformité avec le droit international.
- La Cour a considéré que le Mur et son régime associé créaient un état de fait pouvant devenir permanent, auquel cas la construction du Mur équivaldrait à une annexion de facto, ce qui est interdit par le droit international.
- La Cour a mentionné le risque de modifications dans la composition démographique du TPO par le renforcement des colonies illégales, ce qui viole également le droit international humanitaire.
- La Cour a répété que l'adoption par Israël, puissance occupante, de dispositions

administratives et législatives qui changent ou déclarent le changement de statut de Jérusalem violent le droit international et ne sont donc pas valables.

- La Cour a décrété que les Réglementations de La Haye, la Quatrième Convention de Genève et le droit international relatif aux droits de l'homme étaient applicables dans le TPO.
- La Cour a déclaré qu'Israël devait immédiatement mettre un terme aux violations du droit international dont il est l'auteur ; cesser les travaux d'édification du Mur dans le TPO, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est ; démanteler l'ouvrage situé dans ce territoire ; abroger ou priver d'effet l'ensemble des actes législatifs et réglementaires qui s'y rapportent ; et réparer les dommages causés par la construction du Mur.

- La Cour a ajouté que tous les États sont dans l'obligation de ne pas reconnaître la situation illégale résultant de la construction du Mur et de ne pas apporter aide ou assistance au maintien de la situation créée par cette construction. En outre, les États concernés par la Quatrième Convention de Genève ont l'obligation de faire respecter par Israël le droit international humanitaire incorporé dans cette Convention.
- La Cour a noté que les Nations Unies, et notamment l'Assemblée générale et le Conseil de Sécurité, doivent réfléchir à des mesures supplémentaires pouvant mettre fin à la situation illégale qui résulte de la mise en place du Mur et de son régime associé. ■





A propos du Mur ⁴

Le « Mur » consiste tantôt en un mur de béton de 8 à 9 mètres de haut, présentant des tours de guet et des abris pour tireurs d'élite, tantôt en une barrière électrique de 3 à 5 mètres de haut. Dans les deux cas, il s'accompagne d'une zone tampon, de fossés, de fils barbelés, de patrouilles militaires, de capteurs électroniques et de caméras. Son « régime associé » fait référence à un ensemble de décisions administratives imposées par l'occupation israélienne : ordres militaires (confiscation de propriétés et de terres), zones fermées, système de permis, portes et règlements aux check-points (ou aux terminaux). Le Mur et son régime associé font partie du système « multicouches » de restrictions de mouvement et d'accès imposé aux Palestiniens de Cisjordanie.

Le Mur fragmente de facto la Cisjordanie en trois parties et crée 22 petites enclaves isolées.⁵ Cette situation met clairement en question la viabilité potentielle d'un futur État palestinien. Dix mille Palestiniens se sont retrouvés coincés entre le Mur et la Ligne verte (la « zone fermée », également appelée « zone tampon »). Cette zone compte parmi les plus fertiles de Cisjordanie. D'après les autorités israéliennes, la zone fermée doit permettre le commandement et le contrôle (via l'utilisation de systèmes d'observation), et crée l'espace nécessaire à la poursuite des suspects.⁶

La mise en place du Mur et de sa zone fermée a ouvert la voie à des démolitions à grande échelle. Les liens familiaux ont été rompus, les fermiers ont été séparés de leurs champs, les enfants de leur école, et la circulation des gens a été rendue de plus en plus difficile. Les Palestiniens vivant dans la zone fermée font face à un avenir incertain, tant au niveau de leur statut personnel qu'au niveau de leurs terres.

Depuis octobre 2003, les résidents de la zone fermée ainsi que les visiteurs et le personnel humanitaire doivent obtenir un type de permis spécial, souvent appelé « permis vert ». Celui-ci leur permet de se déplacer dans et en dehors de la zone fermée via des portes spécifiques aménagées dans le Mur. Mais celles-ci ne fonctionnent pas de manière régulière.⁷

Une fois le Mur achevé :

- Sa longueur totale sera comprise entre 726 et 790 kilomètres. Environ 57% de la construction est terminée, 9% est en cours et 34% est planifiée. A peine 14% de la longueur totale du tracé prévu longe la Ligne verte ; 86% du tracé se trouve donc au-delà de la Ligne verte.
- Jérusalem-Est sera complètement séparée de la Cisjordanie.
- 125.000 Palestiniens seront encerclés de trois côtés.
- 35.000 Palestiniens vivront dans des enclaves.
- 10,2% des terres de Cisjordanie (dont 42 villages palestiniens) seront encerclées par le Mur (selon le projet de tracé le plus récent). La zone fermée contient des ressources agricoles et hydriques considérables.⁸
- Le Mur intégrera plus de 414.000 colons israéliens – jusqu'à 90% de la population totale des colons dans le TPO – à l'ouest de son tracé.⁹

En juin 2008, le Mur passait par 171 localités de Cisjordanie, affectant 712.313 Palestiniens. Il avait entraîné la confiscation de 49.291 dunums de terre (4.929,1 ha), l'isolation de 274.607 dunums supplémentaires (27.460,7 ha), et le déplacement de quelque 3.880 ménages (soit 27.841 personnes).¹⁰

En mars 2009, on recensait 630 fermetures en Cisjordanie. Ces fermetures prennent la forme de check-points, de check-points partiels, de portails routiers (road gates), de barrages routiers, de buttes de terre, de tranchées, de barrières routières, de murs de terre, etc. Ce nombre n'inclut pas les postes de contrôle volants (60 à 80 par semaine, en moyenne), les 78 obstacles dans la ville de Hébron, les portes prévues dans le Mur et les 8 check-points sur la Ligne verte.

Jusqu'à présent, le gouvernement israélien a mis en place 70 « portes agricoles » dans le Mur, destinées aux agriculteurs séparés de leurs champs. En pratique, ces portes n'assurent pas l'accès aux terres ; elles renforcent en réalité le système de permis et de check-points imposé aux Palestiniens de Cisjordanie.¹¹

Les autorités israéliennes ont également lancé un programme d'infrastructures appelé « Fabric of Life Roads ». Il s'agit de créer un tissu routier alternatif pour les Palestiniens. Le coût de ces constructions est estimé à deux milliards de NIS¹² : près 39 kilomètres de route ont déjà été construits, 40 autres kilomètres sont prévus ; 43 tunnels et passages souterrains ont été construits et 17 sont planifiés.

Nombre total de portes agricoles	Portes ouvertes quotidiennement	Portes ouvertes sur base hebdomadaire/saisonnière	Portes fermées
70	22	20	28

Le Mur et son régime associé accroissent les risques de déplacements forcés

« Depuis 1967, les déplacements internes dans le TPO ont directement et indirectement suivi les politiques et les actions du gouvernement israélien : démolitions de maisons, expropriations foncières pour l'expansion de la colonisation, construction du Mur, révocation des droits de résidence, incursions militaires, opérations d'évacuation, etc. Des personnes ont également été déplacées lorsque les fermetures et les limitations de la liberté de mouvement ont rendu la situation dans les enclaves intenable. Suite aux Accords d'Oslo, la plupart des déplacements ont été enregistrés dans la « zone C » de Cisjordanie et dans Jérusalem-Est.

Ces déplacements ont porté atteinte à l'unité familiale, au bien-être social et aux moyens de subsistance des Palestiniens. Ils ont également eu d'importants impacts physiques et psychologiques, entraînant notamment des traumatismes et des problèmes d'anxiété chez les enfants. Les communautés situées dans les zones menacées d'expulsion ont dû faire face à des risques majeurs quant à leur protection, dont des actes d'intimidation et de harcèlement. Parmi ces communautés, on recense :

- entre 50.000 et 90.000 personnes menacées de déplacement du fait de la construction du Mur ;
- des milliers de familles de la « zone C » et de Jérusalem-Est faisant face à des ordres de démolition ;
- la communauté bédouine Arab Jahalin, dont les droits traditionnels sur les terres ne sont pas reconnus par le gouvernement d'Israël.

L'État israélien reste le principal auteur des déplacements forcés et n'assure ni la protection ni l'assistance des personnes déplacées en interne. Ces déplacements internes ne sont généralement pas reconnus par le gouvernement israélien.

Pour l'écrasante majorité des personnes déplacées en interne dans le TPO, les solutions durables restent liées au renversement des politiques d'occupation et à une résolution finale du conflit. Les ONG et les experts ont mis en garde : l'incapacité de la communauté internationale à s'attaquer aux sources profondes des déplacements forcés rend la notion de solution à deux États de moins en moins opérante. Il est en outre de plus en plus urgent d'accorder une priorité aux droits des personnes affectées, vu les changements démographiques engendrés par le déplacement et les conséquences continues que ces changements auront dans les zones contestées. »¹³ ■



4 Sauf indication contraire, la principale source d'information est le BCAH de l'ONU, www.ochaopt.org.

5 Stop the Wall Campaign, mai 2009, www.stophthewall.org

6 www.securityfence.mod.gov.il/Pages/ENG/route.htm

7 www.diakonia.se/sa/node.asp?node=969

8 Banque mondiale, *Palestinian Economic Prospects: Aid, Access and Reform. Economic Monitoring Report to the Ad Hoc Liaison Committee*, septembre 2008, www.worldbank.org

9 PLO – NAD, www.nad-plo.org

10 Bureau central des statistiques palestinien (PCBS), juin 2008, www.pcbs.gov.ps

11 Stop the Wall Campaign, mai 2009, www.stophthewall.org

12 NIS – New Israeli Shekels: 1 NIS vaut environ 5,4 Euro et 4 US\$

13 Centre de contrôle du déplacement interne, www.internal-displacement.org





Salah Ajarma

« Si les Israéliens veulent un mur, qu'ils le construisent de leur côté de la Ligne verte ! »

Confinés sur 66 dunums de terres (6,6 ha), 4.700 hommes, femmes et enfants se pressent dans le camp d'Aïda, au Nord de Bethléem. En tout, quatre générations de réfugiés issus de 27 villages proches de Jérusalem. Après avoir connu l'exode et les difficultés de la vie dans le camp pendant des décennies, ces réfugiés sont désormais confrontés à un nouveau défi moral et physique: la construction du Mur par Israël.

Dans cette zone, les premiers travaux de construction du Mur ont débuté en 2002. Depuis 2004, des blocs de béton de 8 mètres de haut enserrant le camp sur deux de ses côtés, se dressant au pied des premières maisons. Du haut des miradors, les soldats israéliens tirent régulièrement sur les habitations et sur l'école de l'UNRWA, toute proche. Celle-ci a dû murer ses fenêtres pour protéger les élèves et le personnel. L'armée israélienne fait fréquemment irruption dans les maisons pour procéder à des fouilles et à des arrestations.

“Personne n'est en sécurité”

Un état de tension permanent s'est progressivement mis en place : « Personne ne se sent en sécurité ici, surtout les familles vivant près du Mur, explique **Salah Ajarma**, 36 ans, père de 2 filles. Depuis sa construction, les problèmes sociaux se multiplient. L'espace manque cruellement pour construire des logements et aménager des espaces verts. Nos enfants n'ont plus leur terrain de jeux. Ce dernier est désormais de l'autre côté du Mur. Alors les petits jouent dans les rues du camp, ce qui fait du bruit et

empêche les plus grands d'étudier. Et jouer dans les rues reste dangereux car les soldats peuvent tirer à tout moment... ».

La promiscuité croissante dans ce camp déjà surpeuplé déchire les foyers. Le Mur et le régime en place ont une incidence majeure sur la situation socio-économique. L'accès aux services de base devient de plus en plus difficile. Pour obtenir de l'eau potable, les habitants dépendent du bon vouloir de l'occupant israélien : « Pendant l'été, on reste souvent plusieurs jours sans eau, poursuit Rasha, l'épouse de Salah. A votre avis pourquoi utilise-t-on autant de verres et d'assiettes en plastique ? Pour éviter de faire trop souvent la vaisselle ! Même s'il n'est pas poli de recevoir des invités avec des verres en plastique... ».

« Si les Israéliens veulent construire un mur, c'est leur problème, s'exclame son mari. Mais qu'ils le construisent de leur côté de la Ligne verte, pas sur nos terres ! Pas en plein milieu de Bethléem, à des kilomètres des colonies qu'il est sensé protéger ! » ■

“ Personne ne se sent en sécurité ici, surtout les familles vivant à coté du mur.”



Les réfugiés et le droit international

- Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), art.13/2 : « toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. »
- Résolution 194 de l'ONU (1948), art. 11 : « il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins (...) [D]es indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leur foyers et pour tout bien perdu ou endommagé. »
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966), art. 12 : « nul ne peut être arbitrairement privé du droit d'entrer dans son propre pays. »

UNRWA

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Créée en 1949 afin de fournir une assistance aux réfugiés du premier conflit israélo-arabe, cette agence de l'ONU fut aussi appelée à aider les réfugiés de 1967. ■

« 61 ans plus tard, l'Histoire nous rattrape »



Un nouveau bloc de lotissements de la colonie de Har Gilo.

À Al-Walaja comme dans beaucoup de localités palestiniennes, l'histoire des expropriations foncières et des expulsions a commencé en 1948. Soixante et un ans plus tard, ce village ne compte plus que 6.000 dunums sur les 17.800 initiaux (600 ha au lieu de 1.780). Le village de 1948 s'est retrouvé divisé en deux, la partie résidentielle étant passée sous juridiction israélienne suite à un échange de terres avec la Jordanie. Depuis, les villageois d'Al-Walaja Al-Jadida – la nouvelle Walaja – n'ont plus accès à cette partie de leurs terres qu'ils peuvent encore apercevoir en regardant vers l'ouest.



Salih Hilmi Khalifa

Lorsque l'on emprunte la route menant de Beit Jala à Al-Walaja, au sud de Jérusalem, les premières maisons que l'on croise sont celles d'un nouveau bloc de lotissements de la colonie de Har Gilo. Un peu plus loin, de l'autre côté de la route, apparaissent les maisons du village palestinien, coincé entre la Ligne verte et le Mur. La route, véritable ligne de démarcation, accueillera le futur tracé du Mur. Celui-ci suivra scrupuleusement la délimitation des premières maisons du village en séparant implacablement les habitants de leurs terres agricoles. « Là où il n'y a pas de maison il y aura le Mur, résume le président du conseil local, **Salih Hilmi Khalifa**. Et de l'autre côté, il y a 4.000 dunums de terres qui nous appartiennent ».

« En ce début de 21ème siècle, les 2.061 villageois d'Al-Walaja Al-Jadida sont à nouveau rattrapés par l'Histoire, poursuit-il. Lors de l'occupation de 1967, Israël a illégalement annexé l'un de nos quartiers – Ayn Jwesia – à Jérusalem passée sous son contrôle total. Les 600 habitants de ce quartier étaient détenteurs de cartes d'identités de Cisjordanie et non de Jérusalem. Depuis lors, ils sont assimilés à des clandestins. Leurs maisons sont soumises à des ordres

de destruction qui sont régulièrement mis à exécution. Les Israéliens cherchent ainsi à s'emparer du reste de nos terres tout en se débarrassant de ses habitants. L'armée ne cesse de nous harceler en débarquant chez nous en pleine nuit et en détruisant régulièrement nos maisons. »

A terme, cette partie du village devrait servir à la construction d'une nouvelle colonie. Si ces plans sont mis à exécution, Al-Walaja sera complètement encerclé par le Mur et les colonies. Et donc privé d'avenir. Car ce qui reste du village est situé dans les zones B et C, où tout projet de construction et de réhabilitation dépend des permis accordés ou non par les autorités israéliennes. « Si nous, les adultes, sommes prêts à affronter cette situation d'étouffement, nos jeunes risquent pour leur part d'aller chercher ailleurs une vie meilleure pour pouvoir se marier, avoir un travail et vivre dignement, s'inquiète Salih Hilmi Khalifa. Nous continuerons à nous opposer aux projets des Israéliens. S'ils ont la force militaire qui leur permet de faire ce qu'ils veulent, nous possédons la force du droit. Mais au bout du compte, toutes ces questions sont avant tout politiques. » ■



Le Mur et le check-point, lieux des humiliations quotidiennes

Le Mur et les check-points sont d'importants instruments du système de contrôle des Palestiniens de Cisjordanie. Ils sont aussi un symbole de l'occupation et des humiliations subies au quotidien.

Il n'est que deux heures du matin, mais déjà les premiers ouvriers palestiniens commencent à affluer. A cet endroit, la route principale qui relie Bethléem à Jérusalem est coupée par le Mur. Pour passer, il faudra attendre l'ouverture du check-point à cinq heures et demie. En attendant, des centaines de Palestiniens tentent donc de somnoler quelques heures avant d'aller travailler à Jérusalem et dans les villes israéliennes.

C'est le cas d'Ibrahim, 37 ans, un ouvrier du bâtiment qui se rend régulièrement sur des chantiers à Ashdod. S'il vient aussi tôt, c'est pour être sûr de ne pas arriver en retard au travail. « On ne sait jamais si l'on va passer rapidement ou non, s'ils vont nous fouiller plus que d'habitude », explique-t-il. Ce père de trois enfants a du mal à trouver ses mots lorsqu'il veut exprimer ses sentiments. « Des centaines d'ouvriers comme moi arrivent ici chaque nuit et se tuent au travail juste pour nourrir leur famille. Nous sommes frustrés et en colère, mais que faire ? Ce Mur et ces check-points sont des symboles. Ils représentent toutes les humiliations que nous subissons jour après jour. »

Le labyrinthe de fer

Entre six heures trente et sept heures, d'autres ouvriers et employés travaillant à Jérusalem arrivent à leur tour. Comme Ibrahim, ils partagent ce même sentiment d'humiliation, d'injustice et de frustration lorsqu'ils attendent en ligne, coincés entre les grilles de fer des couloirs installés devant la première porte du check-point, percée dans l'un des blocs de béton du Mur. Chacun devra subir le même rituel. D'abord, montrer une première fois ses papiers d'identité et son permis. Ensuite, emprunter un autre couloir menant à l'intérieur du check-point. Là encore, il faut attendre que les soldats, assis derrière leurs vitres blindées, actionnent les boutons ouvrant et fermant des tourniquets où l'on passe un par un pour se plier aux contrôles sécuritaires. Des contrôles qui peuvent aller du simple dépôt d'objet dans la machine à rayons X jusqu'à la fouille corporelle complète. Il faut ensuite présenter à nouveau ses papiers et son permis à d'autres soldats, ou encore poser sa main sur un écran magnétique afin que l'ordinateur affiche le dossier de la personne concernée. Ce n'est qu'ensuite que l'on peut - enfin - sortir de là.

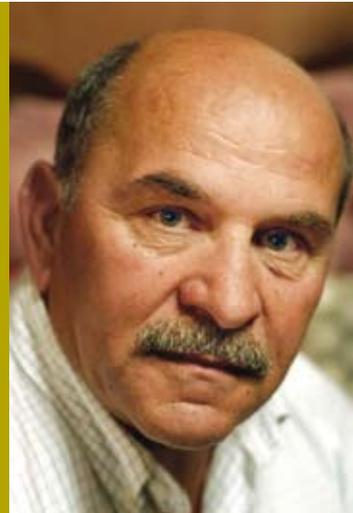


Cette longue procédure est particulièrement fatigante pour les personnes âgées et les malades devant recevoir des soins médicaux à Jérusalem-Est. La fatigue ressentie résulte non seulement de l'interminable attente, mais également des conditions de transport pour arriver jusqu'au check-point. A cause du tracé du Mur, les bus et les taxis collectifs qui desservent les villages environnants ont en effet dû réviser leurs trajets. Aujourd'hui, il faut parfois changer trois ou quatre fois de bus avant même d'arriver au check-point. ■

Le quartier de Bethléem situé près du Mur est l'un des premiers exemples de l'asphyxie économique, sociale, psychologique et religieuse créée par le Mur dans toute la Cisjordanie occupée. Suhail Al-Khalila, chercheur à l'Institut de Recherche Appliquée de Jérusalem (ARIJ), rappelle que tout a commencé en 2000, lorsque les Israéliens ont commencé à bloquer l'entrée du tombeau de Rachel, lieu saint pour les juifs et les musulmans : « Ils ont d'abord entouré le tombeau de blocs de béton en laissant l'entrée visible, avant de le fermer complètement en 2003. A cette époque, la construction du Mur allait déjà bon train dans le nord de la Cisjordanie. Aujourd'hui, le quartier du tombeau est désert. Plus personne n'y vient alors qu'il était il y a 10 ans l'un des plus prospères de Bethléem. Les conséquences économiques ont été dévastatrices pour les commerces du quartier. La plupart ont dû fermer leurs portes », regrette-t-il. ■

« En arrachant nos oliviers, c'est nous qu'ils détruisent »

Pour illustrer les conséquences dramatiques du Mur sur l'économie palestinienne, Youssef Salim n'a qu'à prendre pour exemple la coopérative dont il est membre. Témoignage.



Youssef Salim

Fondée en 1963 – avant l'occupation israélienne – la coopérative de Beit Jala compte aujourd'hui 850 membres et aide près de deux mille fermiers dans toute la région de Bethléem : « Avant la construction du Mur, nous récoltions quelque 3.000 tonnes d'olives ; à présent nous n'en avons plus qu'entre 500 et 1.000 tonnes selon les années, explique **Youssef Salim**, oléiculteur de Beit Jala. Nous étions autosuffisants. Aujourd'hui nous sommes obligés d'en acheter ailleurs. Résultat, la plupart des agriculteurs palestiniens vivent désormais sous le seuil de pauvreté. »

Youssef Salim est directement affecté par cette situation. A cause du Mur, une partie de ses oliveraies lui est désormais interdite d'accès : « J'ai 18 dunums (1,8 ha) d'oliviers isolés derrière le Mur, explique-t-il. Cela fait des années que je ne peux m'en occuper car il est absolument interdit de se rendre dans cette zone. De toute façon, il n'y a pas de porte agricole pour nous permettre de passer. Et si par malheur on s'approche un peu trop, l'armée arrive aussitôt pour nous chasser. Ces 18 dunums me permettaient de produire 1.350 litres d'huile par an. Et je risque encore de perdre 23 dunums supplémentaires car ils renferment des sources d'eau. »

L'olivier : symbole de la Palestine

Des milliers d'oliviers sont régulièrement déracinés pour construire le Mur, ce qui a des conséquences non seulement sur l'économie palestinienne mais également sur son héritage culturel. « Dans la culture palestinienne, l'olivier n'est pas qu'une importante source de revenus : c'est aussi un véritable symbole, poursuit-il. Il représente la terre, la liberté, l'amour et la paix. C'est un arbre sacré pour les chrétiens et les musulmans. C'est l'héritage que nous léguent nos familles de siècle en siècle. Quand les Israéliens arrachent et brûlent nos oliviers, c'est nous, les êtres humains, qu'ils détruisent en même temps. »

Cet attachement économique et culturel des Palestiniens à l'olivier permet de mieux comprendre leur détermination farouche à revendiquer leurs droits. Une lutte d'autant plus vitale aux yeux de Youssef que le Mur isole de plus en plus les Palestiniens à l'heure où tout le monde parle de 'village mondial'. « Espérons que les Israéliens prendront un jour conscience de la situation et reviendront à la loi internationale et aux idées de justice. C'est la seule voie possible pour que nous puissions vivre ensemble sur cette terre », conclut-il. ■

1,6 million d'arbres détruits en 8 ans

La culture des oliviers constitue la principale source de revenus pour plus de 100.000 familles palestiniennes de Cisjordanie et de Gaza. Depuis 1967, l'armée israélienne et les colons détruisent régulièrement les oliveraies et les vergers. Ce phénomène s'est accéléré avec la deuxième Intifada de 2000 et le début des travaux du Mur en 2002.

Entre septembre 2000 et août 2008, plus de 1,6 million d'arbres ont été déracinés ou détruits dans les territoires occupés, en violation du droit international. On estime que plus de 10% des terres palestiniennes plantées d'oliviers sont désormais isolées derrière le Mur. Les attaques de colons israéliens à l'encontre de ces arbres symboliques se sont multipliées ces dernières années, et sont particulièrement fréquentes avant et pendant les récoltes.

Source : Applied Research Institute - Jerusalem (ARIJ) : http://www.poica.org/editor/case_studies/view.php?recordID=1632 ■





Sharif Omar

Confisquer les terres par tous les moyens

De nombreuses mesures israéliennes ont pour effet de déposséder les agriculteurs palestiniens de leurs terres. Sharif Omar, agriculteur du village de Jayyous, revient sur les différentes méthodes utilisées.

Des permis au compte-gouttes

Un permis pour accéder à ses propres terres ? Au départ, les agriculteurs de Jayyous séparés de leurs champs par le Mur ont refusé en bloc de se plier à cette mesure. Mais le rapport de force jouant en leur défaveur, ils ont finalement dû s'y résigner, à contrecœur.

Obtenir ce précieux document n'est pas de tout repos. Certains Palestiniens découvrent par exemple qu'ils sont repris sur une « liste noire » établie par les Israéliens, et n'ont donc aucun espoir d'obtenir un permis. Ceux qui n'y figurent pas peuvent réclamer l'accès à leur terre, mais doivent pour cela présenter leurs papiers d'identité, disposer des documents prouvant qu'ils sont propriétaires des terres ou qu'ils en ont hérité, remplir divers formulaires et

avoir des photos des parcelles. Toute cette procédure se déroule en coordination avec l'Autorité Palestinienne.

Les refus de permis sont de plus en plus nombreux et généralement justifiés par des raisons de sécurité. Un motif qui rend perplexe **Sharif Omar**, agriculteur de 66 ans : « Il y a deux ans, je suis resté sept mois sans pouvoir me rendre sur mes terres. Mon fils aîné Azzam est homme d'affaires. Il a un permis pour se rendre en Israël, à Netanya, Tel Aviv ou Haïfa, mais il n'a pas de permis pour aller avec moi sur nos terres, ici à Jayyous. »

Les portes agricoles dans le Mur

Une fois le permis en main, il faut ensuite se rendre jusqu'à la porte agricole la plus proche. A Jayyous, cette porte est sensée

être ouverte une demi-heure trois fois par jour. « Le problème, c'est que les soldats sont souvent en retard, ne viennent pas ou ferment la porte un quart d'heure plus tôt le matin », explique Sharif. Le fait que la porte agricole de Jayyous ouvre à des horaires de plus en plus irréguliers est à ses yeux tout à fait délibéré. « Ils nous poussent à utiliser celle de Falamiya, à quatre kilomètres d'ici, où théoriquement nous n'avons pas le droit de passer mais où les soldats ferment les yeux, explique-t-il. Pourquoi nous envoyer là-bas ? Parce que la porte de Jayyous est près de la zone où les Israéliens prévoient de nouvelles confiscations de terres ! Je suppose donc qu'ils veulent supprimer cette porte à l'avenir. Pourquoi pensez-vous que, comme par hasard, celle de Falamiya soit ouverte 12 heures par jour ? »





La porte est sensée être ouverte une demi-heure trois fois par jour.

Subterfuges juridiques

« Comme nous n'acceptons pas de nous laisser déposséder de nos terres, tous les moyens sont bons pour nous les prendre par la force. Ensuite, les subterfuges juridiques font le reste... », poursuit-il. Une fois les agriculteurs palestiniens séparés de leurs terres par le Mur ou par les zones militaires fermées, les autorités israéliennes font appel à des lois datant des Ottomans et des Britanniques, ainsi qu'à celle sur les « propriétaires absents » pour tenter de mettre un cadre légal à ces confiscations. La loi ottomane spécifie par exemple que toute terre négligée par son propriétaire tombe à terme dans le domaine public. « En nous empêchant d'accéder à nos terres, les

Israéliens ont beau jeu ensuite de déclarer que nous ne nous en occupons pas, dénonce l'agriculteur. La terre est sous surveillance constante et les autorités israéliennes procèdent à des prises de vue aériennes en mai et en novembre, c'est-à-dire avant les plantations et après les récoltes. Difficile du coup de prouver que vous vous occupez de votre terre tout au long de l'année... »

La bataille des noms

Autre technique de dépossession : celle des noms de famille. Traditionnellement les Palestiniens portent leur prénom suivi de celui du père et du grand-père paternel. Mais les Israéliens les obligent désormais

à ajouter leur nom de famille, ce qui bouleverse profondément la donne. « Les terres de ma famille sont enregistrées sous le nom de mon père, Mohammad Omar Mohammad. Mon nom est Sharif Mohammad Omar Mohammad, ce qui devient pour les Israéliens Sharif Mohammad Omar Khalid. Mon fils aîné, Azzam s'appelle donc Azzam Sharif Mohammad Khalid, et mon petit-fils s'appelle Sharif Azzam Sharif Khalid. A priori il n'y a plus aucun lien apparent entre leur nom et celui de mon père. Dans quelques années, les Israéliens pourront donc affirmer que mon petit-fils n'a aucun lien avec la terre familiale. » ■



Le labyrinthe des interdits

Dans le village d'Azzun Atmeh, au sud de Qalqiliya, la vie est rythmée par le triste rituel des interdits. Encerclé par les colonies de Sha'arei Tikva, d'Oranit et le Mur, ce bourg de 1.085 âmes a été divisé en deux. Totalement isolés, ses habitants sont désormais soumis aux check-points, aux permis et aux humiliations quotidiennes

Abdelkarim Ayoub, secrétaire du conseil local, habite avec quelques autres familles dans la partie la plus éloignée du centre du village : « Mes voisins et moi sommes complètement coincés, raconte ce père de cinq enfants. Pas question de faire entrer un âne ou un véhicule : tout ce que nous voulons ramener ici doit être transporté à la main ».

Dès qu'il veut sortir de chez lui pour se rendre hors du village, Abdelkarim doit traverser deux portes dans le Mur : la première pour entrer dans l'autre quartier - où quelque 75 familles sont elles aussi bouclées - et la seconde pour sortir.

La colonie de Sha'arei Tikva, à l'est d'Azzun Atmeh, ne cesse de s'étendre. Ses premières maisons jouxtent désormais celles des villageois ainsi qu'une des écoles, dont les élèves et les professeurs subissent tous les matins et tous les soirs le même cérémonial d'attente et d'humiliation au check-point. Des oliveraies sont aussi isolées le long

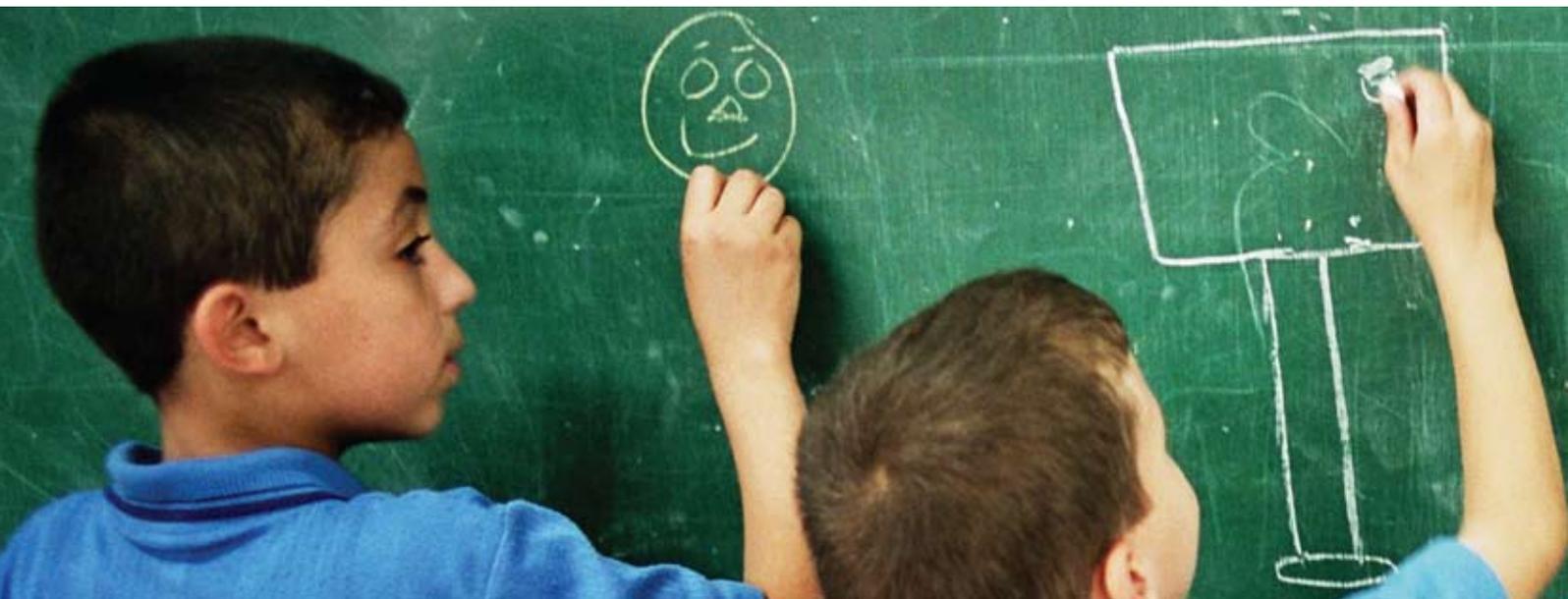
de la colonie. « Pour s'y rendre, les soldats doivent être présents, explique-t-il. Mais le problème, c'est qu'ils viennent quand ils veulent. Ils arrivent à huit heures du matin au lieu de six ; et le soir ils viennent nous chercher quand il fait déjà nuit noire. Parfois ils ne se montrent même pas. Comment travailler et soigner nos arbres correctement dans ces conditions ? Pour la cueillette des olives, certaines familles reçoivent des autorisations, mais en décembre, quand les olives sont déjà au sol... ».

Un permis pour habiter chez soi

Le régime de permis en vigueur dans le village transforme le droit à vivre dans sa maison en un privilège. « Les permis de 'résidence permanente' nous permettent de passer le check-point et de continuer à habiter... chez nous ! s'exclame Abdelkarim Ayoub. Certains doivent le renouveler tous les mois. D'autres, tous les 6 mois ou un an. Les soldats peuvent donc décider à tout moment d'interdire à un habitant de retourner chez lui. La vie sociale est par

conséquent réduite à néant. Nous sommes une petite communauté et il n'y a pas de docteur qui habite ici à plein temps. Nous n'avons donc pas accès aux services de santé de base. Il faut faire appel à une clinique mobile qui vient ici toutes les deux semaines. Mais même l'équipe de la clinique mobile doit avoir un permis pour pouvoir entrer ! ».

De dix heures du soir à six heures du matin, le village est totalement coupé du monde : « La nuit, pas question pour nous d'être malade, de devoir accoucher, ou d'avoir un problème quelconque à la maison : ni les ambulances, ni le camion des pompiers ne peuvent entrer. Impossible aussi de sortir voir des amis, déplore-t-il. On tente de parler aux soldats en cas d'urgence, mais ils nous font attendre une ou deux heures, nous disent qu'ils n'ont pas le droit de venir nous ouvrir ou avouent tout simplement qu'ils ne veulent pas se déplacer. Ce village est devenu une vraie prison. » ■





**Hanan Yacoub, 20 ans,
habitante d'Azzun Atmeh**

« Il y a deux ans, j'ai participé à une session de formation aux premiers soins organisée par l'ONG PMRS [Palestinian Medical Relief Society]. Ma mère était enceinte de mon frère, et elle était sur le point d'accoucher. C'était le soir. Nous n'avons pas été autorisés à passer le check-point pour aller à l'hôpital de Qalqilya. Finalement, elle a dû accoucher dans la voiture. Mon petit frère était encore attaché par le cordon ombilical lorsque mes parents sont rentrés à la maison. Ma mère et lui ont dû recevoir des soins. J'ai appelé ma formatrice pour qu'elle me dise comment procéder. Je ne savais pas quoi faire. Ma mère et mon frère auraient pu mourir ! Mon petit frère a reçu le nom de Karim, ce qui veut dire généreux. Car Dieu a été généreux de le garder en vie... » Aujourd'hui, Hanan termine une formation de sage femme et travaille comme infirmière dans un hôpital de Naplouse. ■

**Shadia Maghaba, directrice
de l'école de Ras Al-Tira**

Son combat quotidien, Shadia Maghaba le mène à l'intérieur de son école. Chaque jour, elle tente d'offrir aux 280 élèves une scolarité « normale » dans un environnement tout à fait anormal. Le Mur passe juste à côté de cette école. Certains élèves habitent de l'autre côté et doivent donc se plier tous les jours à l'arbitraire des soldats pour aller en classe et revenir chez eux. « Beaucoup d'écoliers font plusieurs kilomètres à pied pour venir à l'école. Quand un enfant est en retard à la maison, c'est la panique chez les parents : un quart d'heure de retard et ils m'appellent, fous d'inquiétude. A raison : leurs enfants peuvent être retenus indéfiniment au check-point. Parfois, les parents doivent aller chercher les petits au poste militaire où les soldats les ont emmenés. » ■



Shadia Maghaba





Salah Khajawa

Le choix de la résistance non-violente

Face aux graves problèmes posés par le Mur et les colonies, les localités palestiniennes ont mis sur pied des « Comités de résistance populaire » qui organisent des actions de résistance pacifique. Exemples à Ni'lin et Bil'in, deux villages qui font régulièrement parler d'eux pour leurs actions non-violentes contre le Mur et la colonisation de leurs terres.

Ni'lin : « Les Israéliens vont tout faire pour tuer ce mouvement »

Depuis le plateau situé en haut du village de Ni'lin, on aperçoit clairement la Ligne verte, les colonies, le Mur et l'impact des déplacements forcés imposés aux Palestiniens depuis 1948. Cette année-là, Ni'lin a perdu 50.800 dunums de terres (5.080 ha), puis encore 14.600 en 1967 (1.460 ha). A l'aide du Mur, les six colonies construites tout près grappillent progressivement ce qui reste.

Comme dans le reste de la Cisjordanie occupée, la terre ne cesse de se dérober sous les pieds des habitants de ce village, célèbre pour ses actions de résistance non-violente. L'une d'entre elles consiste à s'approcher le plus près possible des bulldozers chargés de niveler les terres pour obliger les machines à s'arrêter, ce qui coûte cher aux entrepreneurs ayant obtenu le contrat. Lors des manifestations organisées au moins une fois par semaine, adultes et enfants font face ensemble aux soldats et aux bulldozers. Cette résistance a un prix : 5 habitants de Ni'lin ont été tués ces dernières années, dont un enfant de dix ans,

Ahmed Mousa, abattu d'une balle dans la tête. Quelque 600 personnes - villageois palestiniens, pacifistes israéliens et volontaires internationaux - ont été blessées au moins une fois, et des dizaines d'autres ont été littéralement enlevées de chez elles par l'armée israélienne en pleine nuit, dont des enfants âgés de 10 à 13 ans. **Salah Khajawa**, membre du Comité de résistance populaire, se dit convaincu que les Israéliens vont tout faire pour tuer ce mouvement de résistance pacifique « car ils savent qu'il peut servir d'exemple. »

Bil'in : « Le Mur fait pleinement partie du système de vol de nos terres »

Pour tenter de récupérer leurs terres, de nombreux villages entreprennent aussi des actions en justice. A Bil'in, il aura fallu de longs débats avant que le Comité n'aille devant la Cour Suprême israélienne pour obtenir une déviation du tracé du Mur et récupérer une partie des terres confisquées pour sa construction. Certains habitants s'opposaient en effet à l'idée d'aller revendiquer leurs droits « devant la justice de l'occupant ». Mohammad Abu Rahma,

coordinateur du Comité de résistance populaire, estime pour sa part qu'il n'y avait pas d'autre choix. Le procès a permis de récupérer une partie des propriétés foncières, mais en théorie seulement car l'armée refuse jusqu'à présent de se conformer aux ordres de la Cour Suprême. Autant de faits qui confortent les habitants dans leur conviction que les Israéliens ne veulent pas de la paix ni de l'établissement d'un État palestinien dans les frontières de juin 1967.

D'autres procès de ce type sont en cours, dont un auprès de la justice canadienne. En ligne de mire, la construction par deux sociétés canadiennes d'appartements dans la colonie de Matityahu sur des terres appartenant à Bil'in. Dans cette affaire, le Comité veut obtenir non pas des compensations mais des réparations, c'est-à-dire la démolition pure et simple de ce qui a déjà été construit du Mur et de la colonie, l'arrêt total des travaux, la restitution des terres et le versement d'indemnités pour les dommages subis. « Évidemment, ces actions en justice coûtent cher, souligne Mohammad Abu Rahma. A elles seules, les actions con-



tre les deux compagnies canadiennes sont évaluées à 50.000 dollars. L'Autorité Palestinienne paie la moitié et le reste est financé par des dons extérieurs. »

Ces exemples montrent que face aux moyens de colonisation mis en œuvre, de nombreux Palestiniens optent pour une stratégie de résistance pacifique. « Le Mur et les colonies sont en train de nous tuer écono-

miquement, socialement et psychologiquement, poursuit Mohammad Abu Rahma. Le Mur n'est pas qu'un simple obstacle physique : il fait pleinement partie du système de vol de nos terres, tout comme les colonies qui ne cessent de s'étendre à nos dépens. Mais nous ne permettrons pas la répétition de l'expulsion massive de 1948 ou même de celle de 1967. » ■

Rima, habitante de Ni'lin

« Le Mur a des répercussions sur chacun d'entre nous. En tant que parents, nous sommes très inquiets quant à l'avenir de nos enfants. Le taux de chômage ne cesse d'augmenter et la délinquance menace nos jeunes. Ils risquent de perdre leur esprit de résilience, d'abandonner tout espoir d'améliorer leur quotidien. C'est pourquoi nous, les femmes, nous avons un rôle primordial à jouer. Nous sommes à la fois épouses, mères et grand-mères. Nous formons le lien entre les générations. C'est une responsabilité importante que nous sommes prêtes à assumer pour défendre nos familles, nos maisons et nos terres. Comment pourrais-je rester sans réagir quand un soldat prend position sur le toit de ma maison et risque de tirer sur mon fils ? Tous, jeunes et adultes, continueront ensemble à faire face au régime d'occupation et de colonisation, à l'armée et aux colons, en participant à des actions non-violentes près du Mur. » ■



Rima



Muwafaq Amer

« Aucun développement n'est possible quand on est emprisonné et sous occupation »

Coupés de Jérusalem par le Mur et les colonies israéliennes, les habitants de Hizma doivent également faire face à de graves problèmes d'accès à l'eau. L'or bleu est en effet réservé prioritairement aux colonies avoisinantes.

A Hizma, village palestinien des faubourgs de Jérusalem-Est, l'extension des colonies et la construction du Mur ont eu un impact terrible : la coupure avec l'environnement naturel. Le village a en effet perdu près de 4.300 dunums de terres (430 ha) et pas moins de 35 puits. Les sources d'eau – situées en territoire palestinien de zone C – ont été confisquées par l'État d'Israël pour alimenter en priorité ses colonies.

Pour s'approvisionner en eau, les habitants de Hizma dépendent de la compagnie d'eau de Ramallah. Celle-ci réceptionne les factures et se charge ensuite de payer les sommes exigées à la compagnie israélienne, Mekorot. Or, celle-ci pratique des prix trois à cinq fois plus élevés que ceux fixés pour les colonies...

Pas de travail, pas d'eau

Séparés de Jérusalem par le Mur, les habitants du village doivent désormais passer par un check-point pour se rendre à leur travail. Mais les permis n'étant octroyés que pour de courtes périodes et de façon de plus en plus aléatoire, beaucoup de médecins, d'employés et d'ouvriers travaillant à

Jérusalem se retrouvent sans emploi. Incapables de payer les factures, les habitants de Hizma ne cessent donc de s'endetter et subissent de fréquentes coupures d'eau.

Mais le problème de l'eau à Hizma ne s'arrête pas là : « Les canalisations sont vétustes, explique **Muwafaq Amer**, président du conseil local. Elles datent des années 70 et sont pleines de trous, ce qui entraîne beaucoup de gaspillage et de pollution de l'eau. Tout le système aurait dû être changé depuis longtemps. Cela coûterait environ 112.000 euros. »

Depuis 1967, des ordres militaires israéliens empêchent de facto les Palestiniens de creuser des puits, ce qui oblige les familles à installer des citernes privées. « Même si nous trouvions une solution pour l'approvisionnement, il resterait le problème du gaspillage et de la pollution de l'eau, résume-t-il. C'est un cercle vicieux qui nous ramène toujours à la seule solution valable : mettre fin à l'occupation et se débarrasser de ce Mur. Aucun développement des collectivités n'est possible quand on est emprisonné et sous occupation. » ■

Isolés derrière le Mur

A cause du Mur, une centaine d'habitants de Hizma sont isolés du reste du village. C'est le cas d'Ahmed et de sa famille : « L'isolement total a commencé en 2006, quand ils ont fini le Mur dans notre secteur. On s'est retrouvé séparés de nos familles. Pour rentrer chez nous, on doit désormais faire face aux soldats et subir leurs sautes d'humeur. »

Ces familles n'ont pas le droit d'entrer avec leur voiture, ce qui veut dire que tout doit être transporté à dos d'homme : les sacs de légumes aussi bien que les bonbonnes d'eau ou de gaz. « Même les personnes en chaise roulante ne peuvent pas entrer en voiture, soupire-t-il. Ma belle-sœur est handicapée. Nous devons la transporter nous-mêmes sur notre dos. » ■

Vue de la colonie Pisgat Ze'ev depuis le village d'Hizma.



« Nous rendre la vie impossible pour nous faire partir »



La canalisation de la colonie d'Ariel.

Situé au nord du district de Salfit, le village de Marda est la cible de nombreuses pressions de la part de l'occupant israélien et des colons d'Ariel. Outre la construction du Mur et la confiscation des terres se pose aussi un grave problème de pollution de l'eau.

A première vue, rien ne semble devoir troubler la tranquillité des 2.400 habitants de Marda, petit village blotti au pied d'une colline, au milieu des oliviers. La barrière située à l'entrée principale du village est toutefois le premier signe d'une situation anormale. Ici, l'armée israélienne en a érigé deux, qu'elle ouvre et ferme selon son bon vouloir. « Dès qu'ils ferment les barrières, on se retrouve prisonniers dans notre propre village, encerclés par les barbelés, résume **Imm Qayis**, infirmière au centre médical local. On est même souvent enfermés à l'intérieur de nos maisons car l'armée impose régulièrement des couvre-feux. »

En levant les yeux vers le haut de la colline, on aperçoit clairement les fils barbelés et les premières maisons d'Ariel, la plus grande colonie israélienne du nord de la Cisjordanie. A cause de cette colonie, le tracé du Mur s'enfonce profondément dans la région. Et un risque plane en permanence : celui de voir débarquer les colons dans les champs pour agresser les fermiers palestiniens. Une situation fréquente ici. Outre ces incursions, l'une des tactiques consiste aussi à lâcher des porcs sauvages qui saccagent les cultures et effraient les habitants.



Imm Qayis

La bataille pour l'eau

L'accès à l'eau est également un problème majeur pour les habitants de Marda. Les villageois sont en effet contraints d'acheter leur eau potable à la compagnie israélienne Mekorot. On compte certes trois sources importantes toutes proches, mais deux sont sous contrôle exclusivement israélien, derrière le futur tracé du Mur. « Les quantités qu'on nous octroie ne sont pas suffisantes et il n'y a pas assez de pression pour les maisons du haut du village, explique Imm Qayis. Les Israéliens nous facturent l'eau à des prix exorbitants, et curieusement très fluctuants alors que nous utilisons toujours le même quota. Mais nous n'avons pas accès au compteur. » Reste la troisième source, accessible puisque située au milieu du village. Mais des analyses doivent être faites quant à sa qualité. La terre et la nappe phréatique sont en effet polluées par l'écoulement des eaux usées que rejettent les colons d'Ariel. La seule eau gratuite du village... Ces eaux sales se fraient un chemin sur le flanc de la colline jusqu'aux maisons du village, portant atteinte aux oliveraies du secteur.

Le problème d'alimentation en eau s'accompagne en outre de problèmes d'accès à l'électricité, ce qui a dissuadé les habitants d'installer un pressoir à huile. Pour Sadiq Al-Khufash, président du conseil local, tous ces problèmes ont un seul et même but : rendre impossible la vie des villageois pour les faire partir. Ce qui rend notre interlocuteur amer quant à la crédibilité du droit international : « Depuis 1947, toutes les résolutions des Nations Unies sont bafouées, déplore-t-il. La Cour inter-

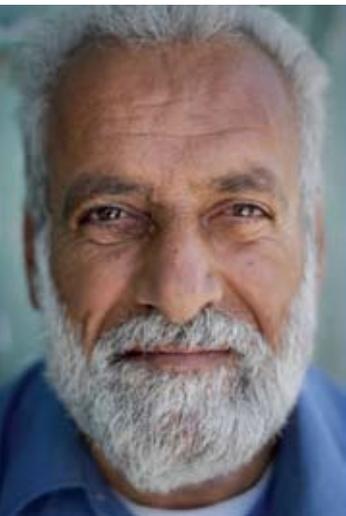
nationale de la Haye a déclaré que le Mur construit à l'intérieur de la Ligne verte est illégal. En 2004, elle a recommandé l'arrêt de sa construction et la destruction de la partie déjà bâtie. Mais les Israéliens continuent de construire ce Mur sans subir de sanctions de la part de la communauté internationale. Alors comment voulez-vous que nous ayons confiance en la justice internationale ? » ■

La pénurie d'eau, problème crucial en Cisjordanie

L'accès aux ressources hydriques et leur contrôle est un combat permanent. Selon le droit international, une part importante des ressources en eau utilisées par Israël pour ses besoins personnels (y compris ceux de ses colonies) devrait être partagée équitablement et raisonnablement entre Israéliens et Palestiniens.

Un Israélien consomme au moins cinq fois plus d'eau qu'un Palestinien de Cisjordanie (hormis Jérusalem-Est) : respectivement 350 litres d'eau par jour contre 60 litres en moyenne. La consommation d'eau d'un Palestinien de Cisjordanie est inférieure de 40 litres au seuil minimal établi par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Source: UN OCHA, "The Humanitarian Impact on Palestinians of Israeli Settlements and other Infrastructure in the West Bank" (July 2007) ■



Farouq Ghanam

Les oliviers comme ligne de front

Bien que distants de 17 kilomètres de la Ligne verte, les habitants d'Immatin font chaque jour face à une frontière bien réelle : celle du Mur, profondément enfoncé dans cette zone où trois colonies encerclent le village. Ici, le problème le plus sérieux pour accéder aux terres est la violence des colons israéliens.

A Immatin, les oliviers et les amandiers sont des ressources vitales. La majeure partie des revenus des villageois dépend de ces arbres dont un grand nombre sont aujourd'hui isolés derrière les barbelés. En tout, 4.000 dunums (400 ha) de terres agricoles ont ainsi été séparés du village. Tenter d'accéder à ces parcelles de terre constitue un sérieux défi pour les agriculteurs, qui font souvent face aux agressions verbales et physiques des colons israéliens installés à proximité. « Pour nous rendre dans ces champs, nous sommes toujours en groupe, explique **Farouq Ghanam**, un habitant du village. Si nous sommes seuls près du futur tracé du Mur, les colons nous attaquent encore plus facilement. Sans compter l'armée

qui ouvre le feu ou lance des gaz lacrymogènes tellement puissants qu'on croit mourir sur place. »

Les oliveraies deviennent alors une ligne de confrontation ouverte. D'un côté, les colons et les soldats israéliens armés ; de l'autre, des villageois déterminés à cultiver et protéger leurs terres. « Ma famille possède un champ tout près de l'outpost de Gilat [une colonie non reconnue par le gouvernement d'Israël, ndlr.], raconte un des habitants. Un jour, mon père et mon frère s'y sont rendus pour travailler, seuls. Voyant que des colons arrivaient, ils nous ont appelé et tout le village est monté sur place. On avait vraiment très peur. Il y a eu des affrontements et les

colons ont mis le feu à nos oliviers, sous l'œil de soldats. Ceux-ci ont refusé que les pompiers passent tant que les colons seraient là. Nous sommes donc restés nous aussi, et l'armée a ensuite ordonné aux colons de partir. »

Les colons israéliens effectuent aussi des descentes dans le village, avec ou sans la présence de l'armée. « Si l'armée est là, il y a deux options : soit elle constate que les colons ne sont pas assez nombreux pour nous faire face et elle les évacue, soit ils sont nombreux et elle les laisse vandaliser le village. » ■



A Immatin, les oliveraies deviennent une ligne de confrontation ouverte.

Le nombre de victimes palestiniennes s'accroît

Sur les dix premiers mois de 2008, OCHA a enregistré 290 incidents créés par des colons à l'encontre de Palestiniens et de leurs propriétés. Bien que non exhaustif, ce chiffre reflète une tendance inquiétante. Il dépasse en effet le nombre d'incidents enregistrés par OCHA lors des deux dernières années (182 en 2006, 243 en 2007). Entre 2006 et 2008, 293 Palestiniens ont été blessés et 4 autres tués suite aux actes de violence de colons israéliens; sur la même période, 116 colons ont été blessés et 10 autres tués suite aux actions violentes de Palestiniens.

Source: UN OCHA, "Special Focus: Unprotected: Israeli settler violence against Palestinian civilians and their property" (December 2008) ■

Des Bédouins privés d'eau et de pâturages



Abu Raeb

On le sait peu, mais le peuple palestinien comprend en son sein une importante communauté bédouine. Le mode de vie ancestral de ces tribus semi-nomades diffère totalement de celui des villages et des villes. Mais il a lui aussi été profondément bouleversé depuis 1948 et il subit de plein fouet les conséquences du Mur et de la colonisation en cours.

Pour survivre, une famille bédouine compte sur deux choses : les sources d'eau et les pâturages pour les animaux. Deux conditions qui font de plus en plus défaut aux tribus de Cisjordanie. Les 7.500 membres des hamula (clans ou familles élargies) de la plus grande tribu, celle des Arab Jahalin, sont aujourd'hui affectés socialement et économiquement par la construction du Mur et l'extension des colonies israéliennes.

Un campement Arab Jahalin se trouve à cinq minutes de la colonie de Ma'ale Adumim, entre Jérusalem et Jéricho, en pleine zone C. Si les sources d'eau et l'herbe pour les animaux ne manquent pas dans cette région, les Bédouins, eux, doivent endurer des

conditions de vie extrêmes. Le Mur et les colonies grignotent chaque jour leur espace de vie. L'accès à l'eau et à une grande partie des terres – essentielles pour l'élevage du bétail – leur est désormais interdit. Les services de base sont inexistantes. Une canalisation d'eau potable est cependant visible, mais elle est réservée aux colonies proches, de l'autre côté du Mur : « Nous avons dû faire un branchement dans la canalisation pour détourner l'eau afin de pouvoir boire et abreuver nos bêtes, explique **Abu Raeb**. On ne fait que reprendre ce qui nous a été pris par les Israéliens. Ils essaient de nous priver de tout pour nous forcer à partir. »

En s'emparant de l'eau et des terres, les colonies et le Mur portent directement at-

Chassés depuis 1948

Historiquement, les Bédouins palestiniens vivaient surtout dans le désert du Néguev (à Bir As-Saba et au sud de Hébron). Certaines tribus sont originaires de Galilée. En 1948, on recensait entre 50.000 et 90.000 Bédouins dans le Néguev, repartis en 92 clans vivant sur un territoire d'environ 11.870.000 dunums (1.187.000 ha). Entre juillet et novembre 1948, au moins onze de ces clans furent déplacés de force par l'armée israélienne nouvellement créée. Au fil des décennies, les Bédouins seront forcés de quitter leurs terres qui, jusqu'à aujourd'hui, sont sous le coup de plans d'expropriation. Certains clans se sont installés en Cisjordanie, notamment dans les régions de Jéricho, Bethléem, Hébron et Jérusalem où ils continuent de faire face à des déplacements forcés. ■

teinte au mode de vie des Bédouins. Les habitudes les plus simples de leur vie – comme dormir à la belle étoile lorsqu'il fait trop chaud en été – sont profondément bouleversées. « Les agents de sécurité [de compagnies privées engagées par les colonies, ndr.] débarquent souvent ici la nuit avec leurs 4X4. Nos enfants sont réveillés en sursaut, totalement effrayés » dénonce ce chef de famille. « Mon frère a été récemment arrêté car il avait tenté de faire paître son troupeau de chèvres sur une terre proche d'une colonie. Les agents de sécurité ont appelé l'armée en affirmant qu'il avait jeté des cailloux sur un de leurs chiens et sur une voiture », soupire-t-il. ■



Abu Nimr avec les enfants du campement



Abeer

Quand étudier devient un défi quotidien

A Abu Dis, village palestinien jouxtant Jérusalem-Est, des blocs de béton de huit à neuf mètres de haut coupent la route principale menant à la capitale. Le Mur vole le soleil des maisons et des magasins situés à son pied, longe la rue menant jusqu'à l'Université Al-Quds et poursuit son chemin en serpentant vers Bethléem. L'Université, qui accueille quelque neuf mille étudiants, n'a plus aucun moyen de se développer : toute extension destinée à construire de nouveaux locaux ou des espaces sportifs se heurte à cet obstacle physique qui bouche non seulement l'horizon, mais aussi l'avenir des étudiants.

Être étudiant à l'Université Al-Quds demande une volonté de fer, ne serait-ce que pour arriver tous les matins à l'heure en cours. « Le Mur a un impact majeur sur toute la vie universitaire, celle des étudiants comme celle des professeurs : il perturbe le suivi des cours, empêche les étudiants de se concentrer et nuit à la vie sociale à l'intérieur même de l'Université », résume le Dr. Ziyad Qannam, responsable du département de développement durable.

Le Mur coupe désormais la route principale sur toute sa longueur. Les étudiants doivent donc effectuer de longs trajets pour se rendre aux cours, même quand ils habitent à

proximité. Un trajet qui demanderait normalement 15 à 20 minutes aux deux mille étudiants de Jérusalem-Est prend à peu près une heure et demie, sans compter les check-points où les soldats se montrent particulièrement pointilleux avec les jeunes. « Si par mégarde on oublie nos papiers, il est impossible de passer, déplore **Abeer**, une étudiante en droit. Pour aller aux cours, mieux vaut oublier ses livres que ses papiers d'identité ! ».

L'arme du droit

Abeer n'a pas choisi d'étudier le droit par hasard. C'est sa manière à elle de combattre les violations des droits de l'homme

commises dans le Territoire palestinien occupé, notamment à Jérusalem-Est où elle habite avec sa famille. Pour cette jeune fille, le Mur est une épreuve quotidienne. « Je dois le voir et le passer tous les jours pour aller en cours et en revenir. Aux check-points, je vois les bus israéliens passer sans problème alors que les nôtres sont systématiquement arrêtés et fouillés. Tous les jours, nous devons en descendre pour que les soldats vérifient nos papiers et inspectent le bus. C'est un véritable sentiment d'humiliation. Depuis quand étudier représente-t-il un danger pour les Israéliens ? ».

« Quand on arrive, avant même d'entrer en





cours, on pense déjà aux problèmes qui nous attendent pour rentrer chez nous », explique un de ses camarades, Mu'taz. Les étudiants et les professeurs connaissent les mêmes problèmes de déplacement. Le premier défi consiste donc à réunir une majorité d'étudiants et leur professeur au même moment dans la salle de classe. Quant aux examens, il faut systématiquement prévoir des sessions de rattrapage. La vie universitaire est quasi inexistante : les cours sont regroupés sur quelques heures et les activités sociales ou culturelles sont peu fréquentes.

Pour tenter de s'adapter à ces problèmes de déplacements, certains étudiants s'installent dans des studios à Abu Dis, ce qui occasionne des dépenses supplémentaires pour leur famille sans pour autant leur permettre de profiter de ces belles années pour s'amuser et s'ouvrir aux autres. Car à l'ombre du Mur, les idées de liberté et de démocratie manquent d'espace pour s'exprimer. Et la seule fenêtre sur le monde reste virtuelle : internet, la télévision ou le téléphone. ■

Usama Al-Risheq, coordinateur de la campagne contre le Mur et pour le droit à l'éducation à l'Université Al-Quds :

« En partant de l'exemple de notre Université, nous essayons d'attirer l'attention du monde extérieur sur les violations du droit à l'éducation auxquels font face les étudiants palestiniens en raison du Mur et de l'occupation israélienne. L'ensemble des mesures prises par l'occupant, comme les check-points et le Mur, bafouent notre droit élémentaire à l'éducation. Je sais que beaucoup ici pensent que notre combat n'a pas d'impact sur les consciences en Occident. Mais en tant que futurs juristes, nous croyons à l'obligation de la communauté internationale de protéger nos droits. Cette campagne vise aussi à faire comprendre à nos étudiants l'importance des violations auxquelles ils font face. Nous, Palestiniens, nous sommes tellement habitués aux humiliations que certains n'y font même plus attention et réagissent avec indifférence. Il faut qu'ils soient conscients que ce qu'ils subissent n'est absolument pas normal. » ■



« Il n'est pas trop tard pour changer le cours des choses »

Allegra Pacheco dirige l'unité de plaidoyer du Bureau de la coordination des Affaires humanitaires dans les Territoires Palestiniens Occupés (OCHA oPt). Elle revient pour nous sur les restrictions de mouvement imposées aux Palestiniens et sur l'espoir de voir le droit international davantage respecté.

Pouvez-vous décrire le système de restrictions à la liberté de mouvement imposé aux Palestiniens de Cisjordanie ?

Les Palestiniens font face à un système « multicouches » de restrictions qui limite leur accès à l'espace en général, pas uniquement au réseau routier. Ce système comprend plus de 600 obstacles routiers comme les check-points et les buttes de terres. Il inclut en outre la Barrière qui - si sa construction va jusqu'au bout - fera 726 kilomètres de long, soit près de deux fois la longueur de la Ligne verte. L'opposition au tracé de cette Barrière s'explique facilement : 86% de ce tracé se trouve à l'intérieur même de la Cisjordanie, et non sur la ligne de démarcation de juin 1967 établie entre le Territoire palestinien occupé et Israël. Cette barrière divise les Palestiniens entre eux et les sépare de leurs terres.

Ces obstacles physiques s'accompagnent de restrictions administratives. Les autorités israéliennes ont ainsi décrété que plus de 20% des terres de Cisjordanie appartiennent désormais à la « zone militaire fer-

mée ». Les Palestiniens qui souhaitent construire sur leurs terres ne peuvent y accéder et font face à des démolitions de maisons. En outre, 9% des terres de Cisjordanie sont classées « réserves naturelles ». L'idée peut sembler belle, mais en jetant un coup d'œil sur la carte, on constate que ces régions sont en général celles qui jouxtent les zones militaires, voire même qui en font partie. Elles constituent en fait une extension des zones auxquelles les Palestiniens n'ont plus accès. Enfin, sur environ 3% des terres où se trouvent des colonies israéliennes, l'accès est également interdit aux Palestiniens qui ne disposent pas de permis.

Israël construit actuellement de nombreux tunnels, rénove des check-points et remet en état des routes. Dans quel but ?

Israël a déjà construit 39 routes alternatives et 30 passages sous les routes principales de Cisjordanie. L'objectif est de mettre en place un réseau routier séparé pour les Palestiniens et de réserver le réseau routier initial aux colons israéliens. Pour Israël, ce nouveau réseau routier sert de « compen-

sation » pour résoudre certains problèmes causés par la Barrière, les check-points et les colonies. A cause des clôtures, des obstacles ou des murs, une centaine de kilomètres du réseau routier principal de Cisjordanie sont déjà totalement ou partiellement inaccessibles aux Palestiniens. Israël a en outre rénové et étendu de nombreux check-points situés au milieu de la Cisjordanie afin d'y faciliter le passage des Palestiniens. Ces investissements massifs dans l'expansion des check-points nous inquiètent, car ils pourraient rendre ces structures permanentes.

Actuellement, les Israéliens investissent énormément d'argent pour renforcer tout ce système. Tout ceci intervient dans un territoire occupé où, en vertu du droit international humanitaire, toute transformation du territoire par la puissance occupante doit chercher à améliorer le sort des populations locales. Or, dans la situation actuelle, les changements d'infrastructures servent à faciliter les déplacements des colons israéliens et à assurer leur sécurité.



Manifestation contre la construction du Mur, Bruxelles 2003 ©Eric de Mildt

Quid du système des permis, dont le nombre ne cesse de diminuer ?

Une de nos études, réalisée l'année passée dans plusieurs dizaines de villages du nord de la Cisjordanie, a révélé qu'environ 80% des Palestiniens qui avaient des terres de l'autre côté de la Barrière n'obtenaient pas de permis de passage de la part des autorités israéliennes. Quant aux 20% restants, il s'agit souvent de pères âgés ou de grands-parents qui n'ont plus la force physique de travailler dans leurs champs, mais dont les enfants et petits-enfants n'obtiennent pas de permis. Nous avons même eu le cas d'un permis délivré à un Palestinien vivant depuis vingt ans... en Australie !

Le même problème se pose pour l'accès à l'eau et la maintenance des puits. A cause de la Barrière, de nombreux puits agricoles sont séparés des terres qu'ils alimentent, comme à Jayyous par exemple. Des dizaines de milliers, voire même des centaines de milliers de Palestiniens ont été affectés par la construction de cette Barrière. De manière directe pour les localités qui en sont proches, et de façon indirecte du fait

des entraves physiques ou bureaucratiques qui l'accompagnent, comme pour se rendre à Jérusalem.

Les Palestiniens peuvent-ils encore miser sur la justice internationale pour mettre un terme à la construction de la Barrière ou obtenir son démantèlement ?

Pour la Cour internationale de justice et les Nations Unies, le problème sous-jacent porte sur le tracé de cette Barrière, et non sur son édification qu'Israël juge essentielle à la protection de ses citoyens. L'appel émis par ces instances internationales est le suivant : si Israël veut un mur, celui-ci devrait être construit sur la Ligne verte, pas à l'intérieur du Territoire palestinien occupé.

Et il n'est pas trop tard pour changer le cours des choses. Cette Barrière n'est pas terminée, et sa construction a ralenti ces trois dernières années, par manque de fonds selon les médias israéliens. Nous avons donc aujourd'hui une Barrière à moitié construite ainsi qu'un avis consultatif de la Cour

internationale de justice appelant Israël à arrêter cette édification dans le TPO et à y démanteler ce qui a déjà été construit. Cet avis a été soutenu par l'écrasante majorité des membres de l'Assemblée générale de l'ONU, y compris par l'Union européenne. Il reste une marge de manœuvre pour continuer à plaider en faveur de l'application de l'avis rendu par la Cour internationale de La Haye. ■

Oxfam International

Oxfam International est une confédération de 13 organisations qui travaillent ensemble dans plus de 100 pays pour trouver des solutions durables à la pauvreté et l'injustice : Oxfam Amérique, Oxfam Allemagne, Oxfam Australie, Oxfam-en-Belgique, Oxfam Canada, Oxfam France - Agir ici, Oxfam Grande-Bretagne, Oxfam Hong Kong, Intermon Oxfam (Espagne), Oxfam Irlande, Oxfam Novib (Pays-Bas), Oxfam Nouvelle-Zélande et Oxfam Québec. N'hésitez pas à appeler ou écrire aux organisations listées ci-dessous pour toute information complémentaire. Vous pouvez également vous rendre sur : www.oxfam.org/fr

■ Oxfam Amérique

226 Causeway Street, 5th Floor
Boston, MA 02114-2206, USA
+1 617 482 1211
(Toll-free 1 800 77 OXFAM)
e-mail: info@oxfamamerica.org
www.oxfamamerica.org

■ Oxfam Hong Kong

17/F., China United Centre, `,
28 Marble Road, North Point,
Hong Kong
Tel: +852 2520 2525
E-mail: info@oxfam.org.hk
www.oxfam.org.hk

■ Oxfam Australie

132 Leicester Street, Carlton,
Victoria 3053, Australia
Tel: +61 3 9289 9444
E-mail: enquire@oxfam.org.au
www.oxfam.org.au

■ Intermon Oxfam (Espagne)

Roger de Llúria 15, 08010,
Barcelona, Spain
Tel: +34 902 330 331
E-mail: info@intermonoxfam.org
www.intermonoxfam.org

■ Oxfam-en-Belgique

Rue des Quatre Vents 60,
1080 Brussels, Belgium
Tel: +32 2 501 6700
E-mail: oxfamsol@oxfamsol.be
www.oxfamsol.be

■ Oxfam Irlande

Dublin Office, 9 Burgh Quay,
Dublin 2, Ireland
Tel: +353 1 635 0422
Belfast Office, 115 North St,
Belfast BT1 1ND, UK
Tel: +44 28 9023 0220
E-mail: info@oxfamireland.org
www.oxfamireland.org

■ Oxfam Canada

39 McArthur Avenue, Ottawa,
Ontario, K1L 8L7, Canada
Tel: +1 613 237 5236
E-mail: info@oxfam.ca
www.oxfam.ca

■ Oxfam Nouvelle-Zélande

PO Box 68357, Auckland 1145,
New Zealand
Tel: +64 9 355 6500
(Toll-free 0800 400 666)
E-mail: oxfam@oxfam.org.nz
www.oxfam.org.nz

■ Oxfam France – Agir ici

104 rue Oberkampf,
75011 Paris, France
Tel: + 33 1 56 98 24 40.
E-mail: info@oxfamfrance.org
www.oxfamfrance.org

■ Oxfam Novib (Pays Bas)

Mauritskade 9, Postbus 30919, 2500 GX,
The Hague, The Netherlands
Tel: +31 70 342 1621
E-mail: info@oxfamnovib.nl
www.oxfamnovib.nl

■ Oxfam Allemagne

Greifswalder Str. 33a,
10405 Berlin, Germany
Tel: +49 30 428 50621
E-mail: info@oxfam.de
www.oxfam.de

■ Oxfam Québec

2330 rue Notre Dame Ouest, bureau 200,
Montreal, Quebec, H3J 2Y2, Canada
Tel: +1 514 937 1614
E-mail: info@oxfam.qc.ca
www.oxfam.qc.ca

■ Oxfam GB

Oxfam House, John Smith Drive, Cowley,
Oxford, OX4 2JY, UK
Tel: +44 1865 473727
E-mail: enquiries@oxfam.org.uk
www.oxfam.org.uk

Secrétariat d'Oxfam International

Suite 20, 266 Banbury Road,
Oxford, OX2 7DL, UK
Tel: +44 1865 339100
Email: information@oxfaminternational.org.
Web site: www.oxfam.org

Bureaux de plaidoyer d'Oxfam International

E-mail: advocacy@oxfaminternational.org

■ Washington: 1100 15th St., NW, Ste. 600,
Washington, DC 20005-1759, USA
Tel: +1 202 496 1170.

■ Bruxelles: Rue Philippe le Bon 15,
1000 Brussels, Belgium
Tel: +322 502 1941

■ Genève: 15 rue des Savoises,
1205 Geneva, Switzerland
Tel: +41 22 321 2371.

■ New York: 355 Lexington Avenue,
3rd Floor, New York, NY 10017, USA
Tel: +1 212 687 2091.

■ Brésil: SCS Quadra 08 Bloco B-50,
Sala 401 Edifício Venâncio 2000,
Brasília DF 70333-970, Brazil
Tel: +55 61 3321 4044

Organisations liées à Oxfam

Les organisations suivantes sont liées
à Oxfam International :

■ Oxfam International and Ucodep
Campaign Office (Italy) Via Fogliano 10,
00199 Rome, Italy
Tel +39 0645 432939,
Fax +39 0645 438046
Email: ucodep-oi@oxfaminternational.org

Membres observateurs d'Oxfam International

Les organisations suivantes ont actuelle-
ment le statut de membres observateurs
d'Oxfam International, en vue d'une éven-
tuelle affiliation :

■ Fundación Rostros y Voces (México)
Alabama 105, Colonia Napoles,
Delegación Benito Juárez,
C.P. 03810 Mexico, D.F.
Tel: + 52 55 5687 3002 / 5687 3203
Fax: +52 55 5687 3002 ext. 103
E-mail: comunicación@rostrosyvoces.org
Web site: www.rostrosyvoces.org

■ Oxfam Japan Maruko bldg. 2F,
1-20-6, Higashi-Ueno, Taito-ku,
Tokyo 110-0015, Japan
Tel: + 81 3 3834 1556.
E-mail: info@oxfam.jp
Web site: www.oxfam.jp

■ Oxfam India 2nd floor,
1 Community Centre,
New Friends Colony,
New Delhi, India 110 065
Tel: +91 (0) 11 4653 8000,
fax: +91 (0) 11 4653 8099,
email: delhi@oxfamindia.org,
website: www.oxfamindia.org



I am
against
the wall